



Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*
**TRANSPORT AND
COMMUNICATIONS**

Chair:

The Honourable DENNIS DAWSON

Wednesday, March 25, 2015 (in camera)
Tuesday, March 31, 2015 (in camera)
Wednesday, April 1, 2015 (in camera)
Tuesday, April 21, 2015 (in camera)
Wednesday, April 22, 2015 (in camera)
Tuesday, May 5, 2015 (in camera)
Tuesday, May 26, 2015

Issue No. 15

*Fortieth, forty-first, forty-second, forty-third,
forty-fourth and forty-fifth meetings:*

Examine the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications

and

First (final) meeting:

Industry Canada's User Fee Proposal,
dated April 2015, for Fixed-Satellite Services and
Broadcasting-Satellite Services Spectrum
in Canada, pursuant to the
User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2)

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(User Fee Proposal)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*
**TRANSPORTS ET DES
COMMUNICATIONS**

Président :

L'honorable DENNIS DAWSON

Le mercredi 25 mars 2015 (à huis clos)
Le mardi 31 mars 2015 (à huis clos)
Le mercredi 1^{er} avril 2015 (à huis clos)
Le mardi 21 avril 2015 (à huis clos)
Le mercredi 22 avril 2015 (à huis clos)
Le mardi 5 mai 2015 (à huis clos)
Le mardi 26 mai 2015

Fascicule n° 15

*Quarantième, quarante et unième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième réunions :
Étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en
matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des
communications*

et

Première (dernière) réunion :

Proposition d'Industrie Canada relative aux droits d'utilisation
du spectre pour les Services fixes par satellite et les Services
de radiodiffusion par satellite au Canada,
datée avril 2015, conformément à la Loi sur
les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).

Y COMPRIS :
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Droit d'utilisation du spectre)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Dennis Dawson, *Chair*

The Honourable Donald Neil Plett, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin)	Housakos
* Cowan (or Fraser)	MacDonald
Demers	Mercer
Eggleton, P.C.	Merchant
Greene	Unger
	Verner, P.C.

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Maltais (*May 5, 2015*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*May 4, 2015*).

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Maltais (*March 26, 2015*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*March 25, 2015*).

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*March 24, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Président : L'honorable Dennis Dawson

Vice-président : L'honorable Donald Neil Plett
et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin)	Housakos
* Cowan (ou Fraser)	MacDonald
Demers	Mercer
Eggleton, C.P.	Merchant
Greene	Unger
	Verner, C.P.

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 5 mai 2015*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P. (*le 4 mai 2015*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 26 mars 2015*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P. (*le 25 mars 2015*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis (*le 24 mars 2015*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, May 6, 2015:

The Honourable Senator Martin tabled the following:

Copy of Industry Canada's User Fee Proposal, date April 2015, for Fixed-Satellite Services and Broadcasting-Satellite Services Spectrum in Canada, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).—Sessional Paper No. 2/ 41-1177. (Pursuant to rule 12-8(2), this document is deemed referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications and, pursuant to rule 12-22(5), if that committee does not report within 20 sitting days following the day it received the order of reference, it shall be deemed to have recommended approval of the user fee.)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 6 mai 2015 :

L'honorable sénatrice Martin dépose sur le bureau ce qui suit :

Copie d'une proposition d'Industrie Canada relative aux droits d'utilisation du spectre pour les Services fixes par satellite et les Services de radiodiffusion par satellite au Canada, datée d'avril 2015, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).—Document parlementaire no 2/41-1177. (Conformément à l'article 12-8(2) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité sénatorial permanent des transports et des communications et, conformément à l'article 12-22(5) du Règlement, si ce comité ne fait pas rapport de ses recommandations dans les 20 jours de séance suivant le jour où ce document lui a été renvoyé, il sera réputé avoir recommandé l'approbation des frais d'utilisation proposés.)

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 25, 2015
(56)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 6:45 p.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Donald Neil Plett, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Maltais, Plett and Unger (7).

In attendance: Terrence (Terry) Thomas and Dillian Theckedath, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 8:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, March 31, 2015
(57)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 6:45 p.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Donald Neil Plett, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger and Verner, P.C. (8).

In attendance: Terrence (Terry) Thomas and Dillian Theckedath, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2015
(56)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui à huis clos, à 18 h 45, dans la pièce 257 de l’édifice de l’Est, sous la présidence de l’honorable Donald Neil Plett (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Maltais, Plett et Unger (7).

Également présents : Terrence (Terry) Thomas et Dillian Theckedath, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d’évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l’article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 20 h 15, le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 31 mars 2015
(57)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui à huis clos, à 18 h 45, dans la pièce 257 de l’édifice de l’Est, sous la présidence de l’honorable Donald Neil Plett (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger et Verner, C.P. (8).

Également présents : Terrence (Terry) Thomas et Dillian Theckedath, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d’évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 10:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 1, 2015
(58)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 6:46 p.m., in room 256-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger and Verner, P.C. (7).

In attendance: Dillian Checkedath and Terrence (Terry) Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karen Schwinghamer, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 8:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, April 21, 2015
(59)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 9:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Plett and Verner, P.C. (8).

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 10 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 1^{er} avril 2015
(58)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à huis clos, à 18 h 46, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger et Verner, C.P. (7).

Également présents : Dillian Checkedath et Terrence (Terry) Thomas, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karen Schwinghamer, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d), le comité examine une ébauche de rapport.

À 20 h 5, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 21 avril 2015
(59)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Plett et Verner, C.P. (8).

In attendance: Dillian Checkedath, Terrence (Terry) Thomas Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karen Schwinghamer, Communications Officer, Senate Communications Directorate; Michel Bédard, Parliamentary Counsel, Office of the Law Clerk.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 10:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 22, 2015
(60)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 6:45 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger and Verner, P.C. (9).

In attendance: Dillian Checkedath and Terrence (Terry) Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karen Schwinghamer, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 8 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présents : Dillian Checkedath et Terrence (Terry) Thomas, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karen Schwinghamer, agente de communications, Direction des communications du Sénat; Michel Bédard, conseiller parlementaire, Bureau du légiste.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 10 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2015
(60)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à huis clos, à 18 h 45, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Plett, Unger et Verner, C.P. (9).

Également présents : Dillian Checkedath et Terrence (Terry) Thomas, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karen Schwinghamer, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 20 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, May 5, 2015
(61)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met in camera this day at 9:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Maltais, Plett and Unger (9).

In attendance: Dillian Theckedath and Terrence (Terry) Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karen Schwinghamer, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to review a draft of the report before an examination by the committee.

At 10:19 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2015
(62)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Eggleton, P.C., Greene, MacDonald, Plett and Unger (6).

In attendance: Dillian Theckedath and Terrence (Terry) Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karen Schwinghamer, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

OTTAWA, le mardi 5 mai 2015
(61)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui à huis clos, à 9 h 30, dans la pièce 257 de l’édifice de l’Est, sous la présidence de l’honorable Dennis Dawson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Maltais, Plett et Unger (9).

Également présents : Dillian Theckedath et Terrence (Terry) Thomas, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karen Schwinghamer, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d’évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l’article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d’autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à examiner une ébauche du rapport avant que le comité l’examine.

À 10 h 19, le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 26 mai 2015
(62)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui, à 9 h 30, dans la pièce 2 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Dennis Dawson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Eggleton, C.P., Greene, MacDonald, Plett et Unger (6).

Également présents : Dillian Theckedath et Terrence (Terry) Thomas, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karen Schwinghamer, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 6, 2015, the committee began its study on Industry Canada's User Fee Proposal, dated April 2015, for Fixed-Satellite Services and Broadcasting-Satellite Services Spectrum in Canada, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).

WITNESSES:

Industry Canada:

Daniel Duguay, Director General, Engineering, Planning and Standards Branch;

Shari Scott, Manager, Satellite Authorization Policy, Engineering, Planning and Standards Branch.

Mr. Duguay made a statement and, together with Ms. Scott, answered questions.

At 10:03 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft report.

The committee began its consideration of a draft report.

It was agreed that the report be adopted.

At 10:09 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 6 mai 2015, le comité entreprend son étude sur la proposition d'Industrie Canada relative au droit d'utilisation du spectre pour les services fixes par satellite et les services de radiodiffusion par satellite au Canada, datée d'avril 2015, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).

TÉMOINS :

Industrie Canada :

Daniel Duguay, directeur général, Direction générale du génie, de la planification et des normes;

Shari Scott, gestionnaire, Politiques d'autorisation des satellites, Direction générale du génie, de la planification et des normes.

M. Duguay fait un exposé puis, avec Mme Scott, répond aux questions.

À 10 h 3, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Le comité entreprend l'examen d'une ébauche de rapport.

Il est convenu d'adopter le rapport.

À 10 h 9, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 26, 2015

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to table its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred the document “Industry Canada’s User Fee Proposal, dated April 2015, for Fixed-Satellite Services and Broadcasting-Satellite Services Spectrum in Canada”, has, in obedience to its order of reference of Wednesday, May 6, 2015, examined the proposed user fee and in accordance with section 5 of the *User Fee Act*, recommends that it be approved.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 26 mai 2015

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l’honneur de déposer son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le document « Proposition d’Industrie Canada relative aux droits d’utilisation du spectre pour les Services fixes par satellite et les Services de radiodiffusion par satellite au Canada », a, conformément à l’ordre de renvoi du mercredi 6 mai 2015, étudié la proposition de frais d’utilisation et, conformément à l’article 5 de la *Loi sur les frais d’utilisation*, recommande son approbation.

Respectueusement soumis,

Le président,

DENNIS DAWSON

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2015

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:30 a.m. to begin its study on Industry Canada's User Fee Proposal, dated April 2015, for Fixed-Satellite Services and Broadcasting-Satellite Services Spectrum in Canada, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).

Senator Dennis Dawson (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Transport and Communications to order.

Today we are studying a user fee proposal under the User Fees Act. On May 6, 2015, the Deputy Government Leader tabled in the Senate Industry Canada's user fee proposal for fixed-satellite services and broadcasting-satellite services spectrum.

Industry Canada is seeking the authority to reduce licence fees charged by satellite service providers.

[*English*]

According to the User Fees Act and the *Rules of the Senate*, the committee is requested to review the proposal and report back with a recommendation approving or rejecting or amending it.

Our witnesses today from Industry Canada are Daniel Duguay, Director General, Engineering, Planning and Standards Branch; and Shari Scott, Manager, Satellite Authorization Policy, Engineering, Planning and Standards Branch. I invite the witnesses to begin their presentations. Afterwards, senators will have questions.

Daniel Duguay, Director General, Engineering, Planning and Standards Branch, Industry Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators, for the invitation to speak to you today. The proposal we are here to discuss is for a new fee regime applied for the privilege of using spectrum for certain satellite services. The establishment of this fee is part of the Minister of Industry's overall responsibility for spectrum management. It reflects changes that the satellite industry has been anticipating for a long time. Following these brief remarks, we will be happy to take your questions.

I don't have to tell you that Canada's unique geography and widely dispersed population pose many challenges. From the beginning, telecommunications and broadcasting have played a pivotal role in keeping us connected from coast to coast. Satellites

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 mai 2015

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour entreprendre son étude sur la Proposition d'Industrie Canada relative aux droits d'utilisation du spectre pour les services fixes par satellite et les services de radiodiffusion par satellite au Canada, datée d'avril 2015, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).

Le sénateur Dennis Dawson (président) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des transports et des communications ouverte.

Aujourd'hui, nous examinons une proposition de frais d'utilisation en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation. Le 6 mai dernier, la leader adjointe du gouvernement a déposé au Sénat la proposition d'Industrie Canada sur les frais d'utilisation du spectre pour les services fixes par satellite et les services de radiodiffusion par satellite.

Industrie Canada demande l'autorisation de réduire les droits de licence que paient les fournisseurs de services par satellite.

[*Traduction*]

En vertu de la Loi sur les frais d'utilisation et du *Règlement du Sénat*, le comité doit examiner la proposition et produire un rapport en vue d'en recommander l'approbation, le rejet ou la modification.

Nos témoins aujourd'hui sont des représentants d'Industrie Canada. Nous avons Daniel Duguay, directeur général de la Direction générale du génie, de la planification et des normes; et Shari Scott, gestionnaire, Politiques d'autorisation des satellites au sein de la Direction générale du génie, de la planification et des normes. J'invite les témoins à faire leur déclaration. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions.

Daniel Duguay, directeur général, Direction générale du génie, de la planification et des normes, Industrie Canada : Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui. La proposition dont nous allons parler ici concerne un nouveau régime de droits en ce qui a trait au privilège d'utilisation du spectre pour les services par satellite. L'établissement de cette grille tarifaire fait partie de la responsabilité globale du ministre de l'Industrie en matière de gestion du spectre. Ces droits reflètent les changements que l'industrie des services par satellite attend depuis longtemps. Après ma courte déclaration, je répondrai avec plaisir à vos questions.

Vous n'êtes pas sans savoir que la géographie unique du Canada et sa population largement dispersée représentent plusieurs défis. Depuis toujours, les télécommunications et la radiodiffusion ont joué un rôle essentiel en vue de nous permettre

are a key element of that connection. Thousands of Canadians rely on satellites as the only means of communication in their rural and remote communities.

[Translation]

The regulatory context for satellites is unlike other areas of the telecommunications industry. Following the 1997 World Trade Organization Agreement on Basic Telecommunications Services, the Canadian market was opened to foreign-licensed satellites. This also means that Canadian satellite operators can be licensed by other jurisdictions. Under licences issued by other administrations, operators can provide services not only in Canada, but around the globe.

[English]

This last point is key because Industry Canada promotes national coverage and ensures the provision of sufficient capacity for Canadians by applying conditions on satellite licences. This would not be possible if satellite operators are licensed elsewhere. The maintenance of an attractive licensing framework is essential to encourage Canadian operators to continue to license in Canada; attract new investment; and maintain and expand services in all regions of the country, including the North.

Beginning in 2012, the department launched a consultation on changes to the satellite licensing framework, including an updated fee regime for fixed-satellite services, better known as FSS, and broadcasting-satellite services, better known as BSS. Late in 2013, we issued decisions on the licensing process. We also put forward a revised fee proposal for additional consultation. In January 2014, the changes in our licensing process took effect. This streamlined approach included simplified assessment criteria and improved application-processing timelines. It applies to applications for all types of satellites.

[Translation]

The fee proposal before you today, however, applies to fixed-satellite services and broadcasting-satellite services spectrum only. These types of satellites provide a range of services, from direct-to-home television, to commercial telecommunications, including Internet. Industry Canada issued this fee proposal in December 2014 for a final round of consultation, this one under the User Fees Act.

de rester en contact d'un bout à l'autre du pays. Les satellites constituent un élément clé de ce lien. Des milliers de Canadiens comptent sur les satellites comme l'unique moyen de communication dans leurs collectivités rurales et éloignées.

[Français]

Le contexte réglementaire des satellites ne ressemble à aucun autre domaine de l'industrie des télécommunications. À la suite de l'Accord sur les services de télécommunication de base de l'Organisation mondiale du commerce, qui a été signé en 1997, le marché canadien a été ouvert aux satellites sous licences étrangères. Cela signifie aussi que les exploitants canadiens de satellite peuvent obtenir des licences de la part d'autres pays. Aux termes des licences délivrées par d'autres pays, ils peuvent offrir des services non seulement au Canada, mais dans le monde entier.

[Traduction]

Ce dernier point est important, car Industrie Canada favorise la couverture nationale et veille à la fourniture d'une capacité suffisante aux Canadiens en appliquant des conditions aux licences d'exploitation des satellites. Ce ne serait pas possible si les exploitants de satellite détenaient des licences délivrées par d'autres pays. Il est donc essentiel de préserver un cadre de délivrance des licences attrayant de manière à encourager les exploitants canadiens à continuer de demander des licences au Canada; à attirer de nouveaux investissements; et à maintenir et à étendre les services dans toutes les régions du pays, y compris le Nord.

En 2012, nous avons lancé une consultation concernant les changements à notre cadre global de délivrance des licences d'exploitation de satellites, notamment un régime de droits actualisé pour les services fixes par satellite, ou les SFS, et les services de radiodiffusion par satellite, ou les SRS. À la fin de 2013, nous avons rendu des décisions concernant le processus de délivrance de licences. Nous avons également présenté une proposition révisée des droits en vue d'autres consultations. En janvier 2014, les changements apportés à notre processus de délivrance des licences sont entrés en vigueur. La nouvelle approche rationalisée comprend des critères d'évaluation simplifiés et des délais de traitement des demandes améliorés. Elle s'applique aux demandes pour tous les types de satellites.

[Français]

Par contre, la proposition qui vous est présentée aujourd'hui s'applique uniquement au spectre utilisé pour les services par satellite fixes et de radiodiffusion. Ces types de satellites offrent divers services allant de la télévision directe à domicile aux télécommunications commerciales, notamment l'Internet. Industrie Canada a dévoilé cette proposition de droits en décembre 2014 dans le cadre d'une dernière ronde de consultations, tenue en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation.

[*English*]

This is not a new fee, in the sense that fees are already charged for satellite spectrum. Industry Canada currently uses radio licences to authorize satellite spectrum under a fee established in the Radiocommunication Regulations. We will be introducing the use of spectrum licences for this purpose. This was proposed in the earlier consultations and is supported by industry. There is no existing fee for these types of spectrum licences, so one must be established.

Spectrum licences have some advantage over radio licences. Spectrum licence fees are based on the amount of spectrum assigned, independent of usage. The fee is, therefore, a fixed cost for licensees. It is in their best commercial interest to maximize the use of spectrum; and this is also in the public interest. Spectrum is a scarce and increasingly scarce resource, and we want to encourage the most efficient and effective use of it possible.

Finally, a spectrum licence regime is less cumbersome for both operators and Industry Canada as administrator and regulator. With radio licences, detailed traffic reports are required to calculate fees, which are available year over year. Spectrum licences have a very simple calculation based on the spectrum quantity multiplied by a set fee.

The introduction of this new fee regime will significantly reduce the overall annual fees satellite operators pay, resulting in lower regulatory costs and reduced administrative burden for Canadian satellite operators. It will contribute to the continuation of a healthy Canadian satellite industry and will facilitate the provision of cost-effective conversations to all Canadians, again most notably those in remote and rural areas.

[*Translation*]

Thank you for your time, and I look forward to your questions.

[*English*]

Senator Plett: Thank you for being here. I have a couple of questions that will probably appear silly to you, but this comes from somebody who has very little idea of what you're talking about.

Mr. Duguay: Okay.

Senator Plett: I want you to explain what a fixed-satellite service is and what a broadcasting-satellite service is.

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas de nouveaux droits, dans le sens où des droits sont déjà demandés pour le spectre utilisé pour les services par satellite. Industrie Canada se sert actuellement de licences radio pour autoriser l'utilisation du spectre pour les services par satellite aux termes de droits établis dans le Règlement sur la radiocommunication. Nous instaurerons le recours aux licences d'utilisation du spectre à cette fin. C'est ce qui a été proposé dans le cadre de consultations antérieures, et l'industrie s'est prononcée en faveur d'une telle proposition. Il n'existe pas de droits pour les licences d'utilisation du spectre de ce type; il faut donc en établir.

Les licences d'utilisation du spectre présentent des avantages par rapport aux licences radio. Les droits de licence d'utilisation du spectre sont fondés sur la quantité de spectre attribuée, indépendamment de l'utilisation. Les droits constituent donc un coût fixe pour les détenteurs de licences. Il est dans l'intérêt supérieur commercial de ces derniers d'optimiser l'utilisation du spectre. C'est aussi dans l'intérêt du public. Le spectre est une ressource rare et de plus en plus limitée et nous voulons que son utilisation soit la plus efficace possible.

Pour finir, la gestion d'un régime pour les licences d'utilisation du spectre est moins lourde tant pour les exploitants que pour Industrie Canada, à titre d'administrateur et d'organisme de réglementation. Avec les licences radio, des rapports détaillés sur le trafic sont requis pour calculer les droits, et ces rapports sont publiés chaque année. Pour les licences d'utilisation du spectre, le calcul est très simple. Il suffit de multiplier la quantité de spectre par les droits fixes.

L'instauration de ce nouveau régime de droits réduira considérablement le montant total des droits que les exploitants de satellite payent chaque année. Le nouveau régime de droits entraînera une baisse des coûts liés à la réglementation et un allégement du fardeau administratif pesant sur les exploitants de satellite canadiens. Il contribuera au maintien de la prospérité de l'industrie canadienne des services par satellite et facilitera la prestation de services rentables à tous les Canadiens, en particulier ceux dans les régions rurales et éloignées.

[*Français*]

Je vous remercie de votre attention, et je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Plett : Merci de votre présence. J'aimerais vous poser deux ou trois questions qui vont probablement vous paraître idiotes, mais je n'ai pas vraiment la moindre idée de ce dont vous parlez.

M. Duguay : D'accord.

Le sénateur Plett : Pourriez-vous nous expliquer ce que sont un service fixe par satellite et un service de radiodiffusion par satellite?

Mr. Duguay: The simplest way is to think of a fixed-satellite service as a satellite that provides services between two fixed locations.

Shari Scott, Manager, Satellite Authorization Policy, Engineering, Planning and Standards Branch, Industry Canada: Most telecommunications are an example. The two fixed points will be the satellite in space and the earth station on the ground, which doesn't move as it is fixed in one spot. Typical services are telecommunications.

Mr. Duguay: Fixed is the idea that everything on the ground is fixed. Broadcasting is direct to home. That's probably the most common use. Satellite that transmits television signals to your dish on your home would be a broadcasting service. That's the distinction, generally.

Senator Plett: Thank you. My dish is broadcasting-satellite service.

Mr. Duguay: Correct.

Senator Plett: Who benefits by these fees; and who pays these fees? Do I, the consumer, pay these fees, or does the satellite operator pay them? Explain the fee structure to me a little bit.

Mr. Duguay: First, the licensee will pay the fee. The holder of the spectrum will pay the fee. That fee then becomes part of the cost that is put down to the operator of the service. Ultimately, the operator of the service will see the cost go to the consumer. It's initially paid by the entity that has the licence for the spectrum.

Senator Plett: I have Shaw at my cottage; so Shaw would pay the fee and pass it down to me?

Ms. Scott: In that case, Telesat is the operator that carries Shaw's signals; so Telesat pays the licensing fee to the department. They may or may not pass that cost on to Shaw, their customer. There is no direct regulatory fee trickledown to the consumer. The cost is borne by the satellite operator primarily and whatever arrangements they have in place with their customers, their purchasers, whether Shaw or another large service provider.

Mr. Duguay: In your case, you're dealing with Telesat's customer, which is Shaw, but Telesat is the one that pays the fee. To Ms. Scott's point, depending on the arrangement, either Telesat absorbs the fee or flows part of the fee down to Shaw, who would then either absorb it or flow it down. Effectively, there is no prescriptive provision to have it flow. It's really a question of the business arrangement between Telesat and, let's say, Shaw, in your case.

Senator Plett: These fees are reviewed how often?

Mr. Duguay: This is the first review.

M. Duguay : Pour illustrer le plus simplement possible ce qu'est un service fixe par satellite, je dirais que c'est un satellite qui fournit des services entre deux points fixes.

Shari Scott, gestionnaire, Politiques d'autorisation des satellites, Direction générale du génie, de la planification et des normes, Industrie Canada : La majorité des télécommunications en sont un exemple. Les deux points fixes sont le satellite dans l'espace et la station terrestre au sol, qui ne bouge pas, étant donné qu'elle est fixe à un endroit. Les services types sont les télécommunications.

Mr. Duguay : Les services fixes signifient que tout est fixe au sol. Les services de radiodiffusion sont directement offerts au public. C'est probablement l'utilisation la plus répandue. Un satellite qui transmet des signaux de télévision à votre parabole sur votre maison serait un exemple de services de radiodiffusion. Voilà en gros ce qui distingue ces deux services.

Le sénateur Plett : Merci. Ma parabole est donc un service de radiodiffusion par satellite.

M. Duguay : C'est exact.

Le sénateur Plett : Qui profite de ces droits et qui les paie? Qui paie ces droits : moi, le consommateur, ou l'exploitant de satellite? Expliquez-moi un peu la tarification.

Mr. Duguay : Premièrement, c'est le détenteur de la licence qui paie les droits. Le détenteur de la licence d'utilisation du spectre paiera les droits. Ces droits sont ensuite inclus dans le coût que doit payer le fournisseur de services. Au final, le fournisseur de services transférera le coût aux consommateurs. Les droits sont d'abord payés par l'entité qui détient la licence d'utilisation du spectre.

Le sénateur Plett : Je suis abonné à Shaw à mon chalet. Donc, Shaw payerait les droits et me les transférerait, n'est-ce pas?

Mme Scott : Dans votre cas, Telesat est l'exploitant qui achemine les signaux de Shaw; bref, Telesat paye les droits pour la licence au ministère. Cette entreprise peut transmettre les coûts à Shaw et à ses consommateurs. Le règlement n'en prévoit pas le transfert direct aux consommateurs. Les coûts sont assumés principalement par l'exploitant de satellite et les ententes qu'ils ont conclues avec leurs consommateurs et leurs acheteurs, soit Shaw ou un autre important fournisseur de services.

Mr. Duguay : Dans votre cas, vous faites affaire avec un client de Telesat, soit Shaw, mais Telesat est l'entreprise qui paye les droits. Pour revenir au point qu'a fait valoir Mme Scott, selon l'accord, Telesat absorbe les frais ou en transfère une partie à Shaw, qui à son tour l'absorbe ou transfère le tout à ses clients. En effet, il n'y a aucune disposition qui oblige les entreprises à transférer les frais. Cela dépend vraiment de l'entente commerciale entre Telesat et Shaw, par exemple, dans votre cas.

Le sénateur Plett : À quelle fréquence ces droits sont-ils révisés?

M. Duguay : Il s'agit de la première révision.

Ms. Scott: Typically, we look at reviewing fees on a 10-year cycle. These ones have been a little bit longer. The last time the regulations were reviewed was, I think, in the late 1990s.

Senator Unger: If my colleague thinks he doesn't know much about this, I would say I probably know less. Canadian satellite operators have been able to obtain spectrum licences from foreign jurisdictions while providing services in Canada. Fees are going down. Is that correct?

Mr. Duguay: Yes.

Senator Unger: Why have they bought the spectrum licences from foreign entities? Is that why fees have to go down? We're sort of being held hostage, it seems to me.

Mr. Duguay: I would frame it by saying that in 1997, there was a change, and I'll generalize it, to the global satellite market to make it more competitive and to recognize that there was increasing opportunity and competition. Until that point, the only way you could operate in a country was to secure a licence in the country. Opening it up to competition in a more international market created the situation where an operator — let me take one step back. Spectrum usage internationally is governed through the International Telecommunication Union. It's a UN body that deals with all matters of international coordination of spectrum. In the matter of the satellite spectrum, countries actually file the applications. If you're an operator, you could choose to file, let's say, in the U.K. or in Canada or in the United States.

Senator Unger: As Telesat does.

Mr. Duguay: Yes, exactly, or whatever operator. In terms of where you provide your services, it becomes not necessarily only where you file your application. Pre-1997, it was where you filed and where you served; and that was removed.

Today, you have what I would consider a more international competitive context, where countries like the U.S. and the U.K. have, arguably, fairly low fees. Therefore, as a satellite operator, if you file in those countries you pay less than if you file in Canada today. To remain competitive, to retain the operators in the country, and to attract investment and new operators, you want to have your fees at the competitive level of other countries.

The advantage for Canada in attracting and retaining those operators is that when they file with us, we get to set the conditions of licence for that spectrum. This is where we have the opportunity to define the levels of coverage and the levels of service in the North and remote areas and the like. The advantage of having them file with us is that we get to set the rules, so to

Mme Scott : Normalement, nous révisons les droits tous les 10 ans, mais cette période a été un peu plus longue pour ces droits. La dernière révision réglementaire a été faite, je crois, à la fin des années 1990.

La sénatrice Unger : Si mon collègue pense ne pas avoir beaucoup de connaissances dans ce domaine, j'en ai probablement moins. Les exploitants de satellite canadiens ont pu se procurer des licences d'utilisation du spectre à l'étranger, tout en fournissant des services au Canada. Les droits diminuent, n'est-ce pas?

M. Duguay : Oui.

La sénatrice Unger : Pourquoi se sont-ils procuré des licences d'utilisation du spectre à l'étranger? Est-ce la raison pour laquelle les droits diminuent? J'ai l'impression que nous sommes un peu pris en otage.

M. Duguay : Pour résumer, je dirais qu'en 1997 il y a eu un changement dans le marché mondial des services par satellite pour le rendre plus concurrentiel et reconnaître qu'il y avait de plus en plus de possibilités et de concurrence. Auparavant, il y avait une seule manière de fournir des services dans un pays; l'exploitant devait y obtenir une licence. L'accroissement de la concurrence sur le marché international permet à un exploitant — permettez-moi de revenir en arrière. Sur la scène internationale, l'utilisation du spectre est régie par l'Union internationale des télécommunications. C'est un organisme onusien qui s'occupe des questions relatives à la coordination internationale du spectre. En ce qui a trait au spectre utilisé par les services par satellite, les pays présentent en fait des demandes. Si vous êtes un exploitant, vous avez le choix de présenter une demande au Royaume-Uni, au Canada ou aux États-Unis, par exemple.

La sénatrice Unger : Comme Telesat le fait.

M. Duguay : Oui, exactement, ou tout autre exploitant. L'endroit où vous offrez vos services n'est pas nécessairement l'endroit où vous présentez votre demande. Avant 1997, l'endroit où vous présentiez votre demande était l'endroit où vous offriez vos services, et cet aspect a été retiré.

Actuellement, nous sommes dans ce que je considère comme un contexte où il y a plus de concurrence internationale, et des pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, ont probablement des droits peu élevés. Par conséquent, si un exploitant de satellite décide de présenter une demande dans l'un de ces pays, ses droits lui coûteront moins cher que s'il l'avait fait au Canada à l'heure actuelle. Pour demeurer concurrentiels, conserver les exploitants au pays et attirer des investissements et de nouveaux exploitants, nous devons offrir des droits qui s'approchent de ceux des autres pays.

L'avantage pour le Canada d'attirer et de conserver les exploitants, c'est que, lorsque les exploitants présentent une demande au Canada, nous fixons les conditions des licences d'utilisation du spectre. Nous avons donc la possibilité de définir l'étendue de la couverture et des services dans le Nord canadien et les régions éloignées, par exemple. L'avantage d'avoir des

speak, of what services they can provide in Canada. If I may, the intent of having those fees low is to be competitive and to retain and attract those operators to work out of service through Canada.

Senator Unger: We can remain competitive only by lowering our fees to those of other countries?

Mr. Duguay: Notably with countries like the U.S., which is very close to us and similar, to some extent, to how we operate, and with the U.K. and a number of countries that are our closest competitors in terms of attracting and retaining satellite operator interest around the world, we would want to be seen to be competitive.

Ms. Scott: In addition to fees, there is also the licensing framework and how we process licensing applications. That apparatus needs to be competitive as well. That's why we did such extensive consultations and changed to a first-come, first-served licensing process with more objective assessment criteria and a streamlined processing time so that satellite operators have more certainty when they file an application. As well, they have a quicker turnaround in terms of getting regulatory decision, which is often a precursor to getting investment for their projects. It's not just on the fees that we charge but also on the processes in terms of licensing.

Senator Unger: Does size matter, because Canada is small compared to our big neighbour to the south?

Mr. Duguay: Size of market?

Senator Unger: Yes.

Mr. Duguay: My initial sense is not as much. Really, as Ms. Scott said, it's the effectiveness and efficiency of our process and how quickly we can come to a regulatory decision, thereby securing the spectrum internationally. Also, if the fees are competitive, you're not paying too much for that service. I don't think Canada's being a smaller market necessarily really plays against us.

Ms. Scott: Canada as a country has been very successful in securing orbital positions and assets for Canada to then license Canadian operators. That's an advantage as well because satellite operators are looking for attractive positions in space for provision of service not only in Canada but also in the entire hemisphere or North American market. That's helpful as well.

Senator Unger: If the price goes from \$333 to \$120, which makes us internationally competitive, can you give me an idea of what that will translate to in terms of dollars using Telesat?

exploitants qui présentent des demandes au Canada, c'est que nous pouvons établir les règles, pour ainsi dire, en ce qui concerne les services qu'ils peuvent offrir au Canada. Si vous me le permettez, nous avons des droits peu élevés pour être concurrentiels et conserver et attirer les exploitants en vue d'offrir des services partout au Canada.

La sénatrice Unger : Notre seule manière de demeurer concurrentiels, c'est de réduire nos droits pour nous approcher de ce que les autres proposent, n'est-ce pas?

Mr. Duguay : Étant donné qu'il y a des pays comme les États-Unis, qui sont très près de nous et qui fonctionnent comme nous à certains égards, et le Royaume-Uni et certains autres pays qui sont nos principaux concurrents en vue d'attirer et de conserver les exploitants de satellite dans le monde, nous voulons sembler concurrentiels.

Mme Scott : En plus des droits, il y a aussi le cadre de délivrance et le traitement des licences. Ces éléments doivent aussi être concurrentiels. Voilà pourquoi nous avons réalisé des consultations aussi exhaustives et avons adopté la règle du premier arrivé premier servi pour les licences. Nous avons également adopté des critères d'évaluation plus objectifs et un délai de traitement accéléré pour que les exploitants de satellite aient une plus grande certitude lorsqu'ils présentent une demande. Par ailleurs, les exploitants reçoivent plus rapidement des décisions réglementaires, ce qui est souvent un signe précurseur en vue d'attirer des investissements pour leurs projets. Ce qui est facturé aux exploitants, ce sont non seulement les droits, mais aussi les processus liés à l'obtention des licences.

La sénatrice Unger : La taille a-t-elle une importance, étant donné que le Canada est petit comparativement à notre gros voisin au sud?

Mr. Duguay : La taille du marché?

La sénatrice Unger : Oui.

Mr. Duguay : Instinctivement, je dirais que ce n'est pas le cas. Comme l'a mentionné Mme Scott, c'est plutôt l'efficacité de notre processus et notre rapidité à rendre une décision réglementaire et ainsi à garantir le spectre sur la scène internationale. De plus, si les droits sont concurrentiels, les exploitants ne paient pas trop pour ce service. Je ne pense pas que la petitesse du marché canadien nous nuit nécessairement.

Mme Scott : Le Canada s'est avéré très efficace en vue d'obtenir des positions orbitales et des biens pour délivrer des licences aux exploitants canadiens. C'est un autre avantage, parce que les exploitants de satellite cherchent des positions attrayantes dans l'espace pour offrir des services non seulement au Canada, mais aussi dans l'ensemble de l'hémisphère et du marché nord-américain. C'est un autre élément qui joue en notre faveur.

La sénatrice Unger : Si les droits passent de 333 à 120 \$, ce qui nous rendra concurrentiels sur la scène internationale, pourriez-vous me donner une idée de ce que cela représentera en dollars en prenant l'exemple de Telesat?

Mr. Duguay: It's a reduction of slightly over \$5 million in total annual revenue.

Senator Unger: How many are there?

Ms. Scott: That's \$5 million in total, looking at about 14 licences, in annual fees. Fees will increase again as people start launching new satellites because they will pay for those. So it's not a flat line, but it's about \$5 million over 14 or so licences.

Senator Eggleton: One of the statements we have in our briefing note from the Library of Parliament researchers says that if operators choose to abandon the Canadian regime for a foreign one, the federal government will lose the ability to implement regulatory control over this industry to ensure that Canada's communications system continues to serve the needs of Canadians.

That's another one of the objectives. Is this related to the controls that the CRTC has over broadcast in Canada? Why is there a concern in this area? Would they have less control if they go to a foreign satellite?

Mr. Duguay: I would describe it this way: Having the operator file their request to be licensed in Canada means that as an operator we can define the conditions of licence for that operator in terms of the services they provide in-country. That would be to a level where we can ensure alignment with other socio-economic objectives in terms of remote coverage and the like. If they're filing in another country, we don't have the same levels of authority or control over that filing.

I would generalize and say that's what we're looking for.

Ms. Scott: I would make the distinction that that statement is related to our ability to impose conditions of licence on the spectrum licences. It's for the use of the spectrum and, as Mr. Duguay mentioned, coverage in terms of where the satellite has to provide services, reserving some capacity for Canadians.

The other regulatory regimes in place under the CRTC for broadcasting or telecommunications carriers are still in place. They still apply whether the satellite is licensed from another country or from Canada; so our conditions are limited specifically to the spectrum licences. Everything else has its own.

Senator Eggleton: In effect, this will reduce the fees from \$333 to \$120. That's a two-thirds reduction, almost. You said it's worth about \$5 million in total. Who absorbs that? Is that a loss of government revenue?

Mr. Duguay: It is a loss of revenue, yes.

Ms. Scott: Spectrum revenues go to the Consolidated Revenue Fund.

M. Duguay : Cela représente annuellement une perte de revenus d'un peu plus de 5 millions de dollars.

La sénatrice Unger : Combien y en a-t-il?

Mme Scott : Cela représente 5 millions de dollars en droits annuels pour environ 14 licences. Les droits augmenteront de nouveau à mesure que les gens lanceront de nouveaux satellites, parce que les exploitants paieront des droits pour ces satellites. Bref, les droits ne sont pas fixes, mais cela représente environ 5 millions de dollars pour environ 14 licences.

Le sénateur Eggleton : L'un des énoncés que nous avons dans notre document d'information produit par les analystes de la Bibliothèque du Parlement mentionne que, si les exploitants décident d'abandonner le régime canadien au profit d'un régime étranger, le gouvernement fédéral perdra sa capacité d'exercer un contrôle réglementaire sur l'industrie pour faire en sorte que le système de communications du Canada continue de répondre aux besoins des Canadiens.

C'est un autre objectif. Est-ce lié aux contrôles qu'a le CRTC sur la radiodiffusion au Canada? Pourquoi est-ce un domaine de préoccupation? Le CRTC aurait-il moins de contrôle si les diffuseurs passent par un satellite étranger?

M. Duguay : Voici comment je décrirais la situation. Si un exploitant présente une demande de licence au Canada, cela veut dire que nous pouvons définir les conditions de sa licence en ce qui a trait aux services qu'il fournit aux pays. Nous pouvons arrimer le tout à d'autres objectifs socioéconomiques relatifs à la couverture dans les régions éloignées, par exemple. Si les exploitants présentent une demande dans un autre pays, nous n'avons pas le même degré d'autorité ou de contrôle à ce sujet.

Si je généralise la situation, je dirais que c'est notre objectif.

Mme Scott : J'aimerais mentionner que cet énoncé concerne notre capacité d'imposer des conditions de licence pour ce qui est des licences d'utilisation du spectre. Cela vise l'utilisation du spectre et la couverture, comme l'a mentionné M. Duguay, en ce qui concerne les endroits où l'exploitant de satellite doit fournir des services et réservé une partie de la capacité pour les Canadiens.

Les autres régimes réglementaires en place dont s'occupe le CRTC sur le plan de la radiodiffusion et des entreprises de télécommunications sont toujours en place. Ils s'appliquent si la licence de satellite a été délivrée à l'étranger ou au Canada; bref, nos conditions se limitent précisément aux licences d'utilisation du spectre. Tout le reste a son propre régime.

Le sénateur Eggleton : La proposition fera passer les droits de 333 à 120 \$. C'est pratiquement une diminution des deux tiers. Vous avez dit que cela représentait environ 5 millions de dollars au total. Qui absorbe cela? Est-ce une perte de recettes pour le gouvernement?

M. Duguay : Oui. C'est une perte de recettes.

Mme Scott : Les revenus du spectre sont versés dans le Trésor.

Senator Eggleton: As sure as day follows night, costs to the industry are passed on ultimately to the consumers. What are you doing to ensure that some of this big reduction will be passed on to consumers?

Mr. Duguay: That's an excellent question. Overall, we're talking about \$5 million. If you look at it as market, for example, there are about 3 million direct-to-home subscribers in Canada. That's our estimate just on the broadcasting service side alone. So \$5 million to many users, obviously, is not a huge amount. One of the perspectives is that having a competitive fee structure ensures that you retain a certain level of activity with respect to operators in Canada.

Then, you get into the competition question. You want to have a number of operators and services being competitive, which help to keep the cost down. If you have fees such that you're really moving into single operator or single service type, then you could see how, from a cost perspective, you wouldn't have the same level of competition. As for the \$5 million trickling down, there are a significant number of customers. For us it's also important to ensure that we have a competitive market in this space with competitive fees.

Senator Eggleton: You're going to have the competitive market with obviously much lower fees; and the government is going to eat it. It's a question of what the consumer gets out of this. I realize what you're saying — the \$5 million is spread over a lot of customers. I guess you don't know how much the customer savings might be.

Ms. Scott: Not in terms of financial savings. I think the change in regime from a radio licence to a spectrum licence is significant. With radio licences, the more data and traffic the satellite operator puts on their system, the higher and more cumbersome their fees are. However, a flat fee allows the operators to cram in as much as possible in terms of data rates, throughput, et cetera, for the same fee, which lowers what they refer to as their cost per bit. That would then translate into customers having access to higher-rate packages for the same price. It's not a direct dollar-for-dollar exchange benefit for consumers but a quicker delivery of services to market and perhaps more robust services at a competitive price point.

Mr. Duguay: It changes the way that fees are calculated and the economic model in that you don't pay more as you use more but instead pay a fixed amount. In this market, satellite services compete with arguably every other form of communications vehicle or medium available, whether fibre or other form of wireless communications. The calculation is dollars per bit. That's really the standard. In an industry where dollars per bit can be

Le sénateur Eggleton : Aussi vrai que le jour suit la nuit, les coûts pour l'industrie finissent par être transmis aux consommateurs. Que faites-vous pour veiller à ce qu'une partie de cette réduction importante revienne aux consommateurs?

M. Duguay : C'est une excellente question. En gros, il est question de 5 millions de dollars. Si vous le prenez en termes de marché, il y a environ 3 millions d'abonnés aux services de distribution par satellite de radiodiffusion directe au Canada. C'est notre estimation en ce qui concerne le service de radiodiffusion seulement. Alors si on divise 5 millions de dollars entre de nombreux abonnés, on n'obtient pas un montant énorme. On estime notamment que le fait d'avoir une tarification concurrentielle fait en sorte que l'on maintienne un certain niveau d'activité en ce qui touche les exploitants au Canada.

Ensuite, il y a la question de la concurrence. Il est préférable qu'un certain nombre d'exploitants et de services soient concurrentiels, ce qui aide à réduire les coûts. Si vous avez des droits qui font en sorte que vous vous retrouvez vraiment à avoir un type de service ou d'exploitant unique, alors vous pourriez voir comment, du point de vue des coûts, la concurrence ne serait pas la même. Pour ce qui est de l'effet de retombée des 5 millions de dollars, il y a un nombre considérable de clients. Pour nous, il est aussi important de nous assurer d'avoir dans ce créneau un marché concurrentiel dont les droits sont concurrentiels.

Le sénateur Eggleton : Vous aurez le marché de nature concurrentielle avec des droits manifestement beaucoup plus bas; et le gouvernement se servira. C'est une question de savoir ce que le consommateur retire de tout cela. Je suis conscient de ce que vous dites — les 5 millions de dollars sont répartis entre de nombreux clients. Je suppose que vous ignorez le montant éventuel des économies que les clients réaliseront.

Mme Scott : Pas en termes d'économies financières. Je pense que le changement de régime qui a fait qu'on est passé d'une licence de radio à une licence de spectre est important. Avec les licences de radio, plus l'exploitant du satellite place de données et de trafic sur son système, plus ses droits seront élevés et lourds. Cependant, des droits fixes permettent à l'exploitant d'englober le plus de choses possible en fait de tarif de transmission de données, de débit, et cetera, pour le même droit, ce qui réduit ce qu'il appelle son coût par bit. Cela ferait en sorte que les clients aient accès à des forfaits plus chers pour le même prix. Il ne s'agit pas d'un avantage direct dollar pour dollar pour les clients, mais d'une prestation de services plus rapide au marché et peut-être des services plus solides à un prix concurrentiel.

M. Duguay : Cela change la façon dont les droits sont calculés et le modèle économique puisque vous ne payez pas plus cher lorsque votre utilisation augmente, vous payez plutôt un montant fixe. Dans ce marché, les services par satellite font sans doute concurrence à chaque autre moyen de communication ou média disponible, qu'il s'agisse de fibre optique ou d'autres types de communications sans fil. Le calcul se fait en termes de dollars par

quite significant, reducing fees and having them fixed and not a function of usage will, we believe, ultimately lead to savings. To your point, quantifying those right now is quite difficult to do.

Senator MacDonald: Our information tells us that this new fee structure will apply differently to satellites that are not yet operational. Could you elaborate on that and why it was established that way? How many new satellites do we expect to become operational in the next 12 to 24 months? How will that affect the income derived from these fees?

Ms. Scott: We originally proposed that fees become applicable immediately upon the issuance of a licence — so before the satellites are operational. A typical communications satellite has about a five-year development window and a 15-year life on the satellite. Our initial proposal was that the fee should apply immediately after the licence is issued — so for the full 20 years. We had significant feedback from industry with respect to the burden that that puts on companies that may still be developing their base case for getting the satellite and still securing customers. That would add to their development costs when they're in more of an uncertain market.

We looked internationally and found that no one charges fees on that basis. Those who charge fees for satellites begin on operation. Given a couple of rounds of comments and the fact that part of our licensing changes were to have strictly enforced milestones, which will hold satellite operators to a specific delivery schedule, with the risk of losing those licences if they miss the milestones. We concluded that the fairest and most internationally comparable regime would be to charge only once the satellites are up and operating in compliance with their final milestone.

Senator MacDonald: How many do we have, and how many do we expect?

Ms. Scott: Currently, there are 14 approvals in principle for satellites, 11 of which are for FSS and BSS and subject to this regime. Over the next three years, between now and 2018-19, we expect seven to be launched. The others are beyond that.

Senator MacDonald: That seems to be a substantial number. What would the impact of that be on the market in terms of services and costs? Do you have any way of measuring that?

Mr. Duguay: In terms of the impact on the availability of new services to Canadians or more competition, for example?

bit. C'est vraiment la norme. Dans une industrie où les dollars par bit peuvent être assez importants, le fait de réduire les droits et de les fixer, mais pas en fonction de l'utilisation, permettra aux gens, selon nous, de réaliser des économies au bout du compte. Pour en revenir à votre question, il est difficile de quantifier ces éléments à l'heure actuelle.

Le sénateur MacDonald : Selon nos renseignements, cette nouvelle tarification s'appliquera différemment aux satellites qui ne sont pas encore opérationnels. Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet et nous expliquer pourquoi cela a été établi de cette façon? Combien de nouveaux satellites devraient devenir opérationnels au cours des 12 à 24 prochains mois? En quoi cela influera-t-il sur les revenus tirés de ces droits?

Mme Scott : Nous avons proposé à l'origine que les droits s'appliquent immédiatement lorsqu'une licence est délivrée — donc avant que les satellites soient opérationnels. Un satellite de communications typique a un délai de développement d'environ cinq ans et la durée de vie d'un satellite est d'environ 15 ans. Notre proposition initiale était que le droit s'applique immédiatement après la délivrance de la licence — donc pour les 20 années complètes. Nous avons eu une rétroaction considérable de la part de l'industrie en ce qui touche le fardeau que cela fait peser sur les entreprises qui élaborent peut-être toujours leur cas de référence pour obtenir le satellite tout en s'assurant de trouver des clients. Cela viendrait s'ajouter à leurs coûts de développement lorsqu'ils sont dans un marché incertain.

Nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs dans le monde et constaté que personne n'impose de droits sur cette base. Ceux qui imposent des droits pour les satellites commencent à le faire dès que ceux-ci sont opérationnels. Il est ressorti des deux rondes de commentaires qu'une partie de nos changements à la délivrance des licences devaient comporter des étapes rigoureusement exécutées, qui obligent les exploitants de satellites à respecter un échéancier de mise en œuvre précis et leur feront courir le risque de perdre ces licences s'ils ne respectent pas les étapes. Nous avons conclu que le régime le plus juste et le plus comparable à l'échelle internationale consisterait à n'imposer des droits que lorsque les satellites sont opérationnels quand ils arrivent à leur étape finale.

Le sénateur MacDonald : Combien de satellites avons-nous et combien d'autres pouvons-nous nous attendre à avoir?

Mme Scott : À l'heure actuelle, il y a 14 approbations de principe pour les satellites, dont 11 pour des SFS et des SRS qui sont assujettis à ce régime. Au cours des trois prochaines années, entre maintenant et 2018-2019, nous nous attendons à ce que sept d'entre eux soient lancés. Les autres attendront à plus tard.

Le sénateur MacDonald : Cela semble être un nombre considérable. Quelle en serait l'incidence sur le marché sur le plan des services et des coûts? Avez-vous une façon de la mesurer?

M. Duguay : Pour ce qui est de l'incidence sur la disponibilité de nouveaux services aux Canadiens ou d'une hausse de la concurrence, par exemple?

Senator MacDonald: Yes.

Ms. Scott: All of our satellite approvals and licences are published on our website, so I'm going over the list to see which ones have service to Canada, because not all satellites that we license are exclusively Canada. Quite often they're for a North American market, Canada-U.S. Quite often there is a Canadian and a South American portion. I would say that all of those have Canadian communications payloads.

Mr. Duguay: About six of the applicants are Canadian service.

An interesting point here as well is that there is the emergence of —

Is this one NGSO, non-geostationary satellite, or that one?

Ms. Scott: These two are science.

Mr. Duguay: They're all GSO. Okay.

Ms. Scott: It's a mix of broadcasting and fixed, I would say. There are four or five coming online in the fixed telecommunications, Internet and data environment and a couple of broadcasting satellites.

Mr. Duguay: There's a mix of broadcasting services and fixed services, which would be remote, rural and Northern Internet access — a combination.

Senator Plett: You answered, in large part, my question in response to Senator Unger and Senator MacDonald when you said there are 14 licensees and seven coming on board. How do we compare per capita with the United States?

Ms. Scott: I might have to get back to you on that.

Mr. Duguay: Yes, we'll have to get back to you; but we probably do pretty well. They definitely have more filings than we have, but in terms of per capita, I don't think they're 10 times more than we are. We can provide a response to that.

Senator Plett: When we talk about consumers, are we talking about 35 million people? How many consumers do we have in Canada?

Ms. Scott: For satellite services, there are 3 million direct-to-home television subscribers. The entire population of Nunavut and about 10 communities in the Northwest Territories and one in the Yukon are 100 per cent satellite-dependent for everything. Their only connection to Canada is through a satellite link. Telecommunications within the territory back out — their broadcasting — are dependent on satellite. I can get you specific numbers on the number of communities, but an additional 30 communities or so in remote northern areas across the country are also dependent on satellite.

Senator Plett: You can send that information to us.

Le sénateur MacDonald : Oui.

Mme Scott : Toutes nos approbations de satellites et nos licences sont publiées sur notre site web, alors je passe la liste en revue pour voir ceux qui sont en service au Canada, car ce ne sont pas tous les satellites pour lesquels nous délivrons des licences qui sont exclusivement destinés au marché canadien. Il arrive souvent qu'ils soient destinés au marché nord-américain — Canada-États-Unis. Il arrive assez souvent qu'il y ait une partie canadienne et sud-américaine. Je dirais qu'ils ont tous des charges utiles canadiennes.

Mr. Duguay : Environ six demandes visent un service canadien.

Fait intéressant, on remarque l'émergence de...

S'agit-il d'un satellite non géostationnaire ou non?

Mme Scott : Les deux sont scientifiques.

Mr. Duguay : Il s'agit d'OSG dans tous les cas. D'accord.

Mme Scott : C'est un mélange de radiodiffusion et de télécommunications fixes, je dirais. Il y en a quatre ou cinq qui arrivent en ligne dans les télécommunications fixes, Internet et l'environnement des données et deux satellites de radiodiffusion.

Mr. Duguay : Il y a un mélange de services de radiodiffusion et de services fixes qui donneraient accès à Internet aux collectivités éloignées, rurales et septentrionales — une combinaison.

Le sénateur Plett : Vous avez répondu, en grande partie, à ma question concernant ce que la sénatrice Unger et le sénateur MacDonald ont demandé lorsque vous avez dit qu'il y avait 14 titulaires de licences et sept autres qui le seraient bientôt. Comment vous comparez-vous aux États-Unis par habitant?

Mme Scott : Je devrai peut-être vous revenir là-dessus.

Mr. Duguay : Oui, nous allons devoir vous revenir là-dessus, mais nous nous en tirons probablement assez bien. Ils ont probablement plus de dépôts que nous, mais par habitant, je ne crois pas qu'ils en aient 10 fois plus que nous. Nous pourrons vous donner la réponse à cette question.

Le sénateur Plett : Lorsque nous parlons de consommateurs, parlons-nous de 35 millions de personnes? Combien de consommateurs avons-nous au Canada?

Mme Scott : Pour les services par satellite, il y a 3 millions d'abonnés aux services de distribution par satellite de radiodiffusion directe. La population entière du Nunavut et environ 10 collectivités des Territoires du Nord-Ouest et une collectivité au Yukon dépendent à 100 p. 100 des satellites pour toutes leurs télécommunications. Leur seule connexion au Canada se fait par lien satellite. Les télécommunications dans le territoire — leur radiodiffusion — dépendent des satellites. Je peux vous obtenir le nombre exact de collectivités, mais une trentaine d'autres collectivités dans les régions éloignées du Nord dépendent aussi des télécommunications par satellite.

Le sénateur Plett : Vous pouvez nous envoyer ces renseignements.

Ms. Scott: We will do that.

Senator Unger: Can people in the North obtain services from American satellites because of Alaska's proximity? Can they get only Canadian services, or can they pick up other countries, like Russia?

Ms. Scott: Yes. The answer to the question is theoretically yes. We don't license foreign satellites, but we approve their use in Canada. Any satellite company that wants to provide services, no matter where they're located or where they're licensed, can apply to the department for permission to operate in Canada. The piece between the satellite operator and the consumer is the service provider; so there needs to be a company providing services — telecommunications, Internet, television, et cetera — who would purchase their capacity from the foreign satellite. So it is possible.

To my knowledge, there's limited foreign satellite, although I believe some capacity is being provided by SES to Iqaluit.

Mr. Duguay: It's very limited. Historically, the services to Canada's North have been provided by Canadian satellite operators and Canadian service providers.

Ms. Scott: In part it's because of the regulatory requirement on our licences to cover the entire Canadian territory visible from the satellite and to reserve capacity for Canadian customers.

Senator Unger: Thank you.

The Chair: I'd like to thank the witnesses once again for their participation.

Honourable senators, we will proceed in camera to discuss a potential report with a recommendation to the Senate. I'd like those who are not parliamentary staff to please leave the room. We will proceed with the adoption of the report as quickly as we can.

(The committee continued in camera.)

Mme Scott : Nous le ferons.

La sénatrice Unger : Les gens du Nord peuvent-ils obtenir des services des satellites américains en raison de la proximité de l'Alaska? Peuvent-ils ne recevoir que des services canadiens ou peuvent-ils en recevoir d'autres pays, comme la Russie?

Mme Scott : Oui. La réponse à la question est oui en théorie. Nous ne délivrons pas de licences aux satellites étrangers, mais nous approuvons leur utilisation au Canada. Toute entreprise de satellite qui veut offrir des services, quelle que soit son origine ou celle de sa licence, peut demander la permission au ministère d'avoir des opérations au Canada. Le lien entre l'exploitant du satellite et le consommateur est le fournisseur de services; il doit donc y avoir une entreprise qui offre des services — de télécommunications, d'Internet, de télévision, et cetera — qui achèterait sa capacité d'un satellite étranger. Alors c'est possible.

À ma connaissance, les satellites étrangers offrent des services limités, même si je crois qu'une certaine capacité est offerte par SES à Iqaluit.

M. Duguay : C'est très limité. Traditionnellement, les services au Nord canadien ont été offerts par des exploitants de satellite canadiens et des fournisseurs de services canadiens.

Mme Scott : C'est en partie à cause de l'exigence réglementaire selon laquelle nos licences doivent couvrir l'ensemble du territoire canadien visible depuis le satellite et de réservé une capacité pour les clients canadiens.

La sénatrice Unger : Merci.

Le président : J'aimerais remercier les témoins une fois de plus pour leur participation.

Honorables sénateurs, nous allons continuer à huis clos pour discuter d'un rapport potentiel assorti d'une recommandation au Sénat. Je prierai ceux qui ne font pas partie du personnel parlementaire de bien vouloir quitter la pièce. Nous allons procéder à l'adoption du rapport aussi rapidement que possible.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, May 26, 2015

Industry Canada:

Daniel Duguay, Director General, Engineering, Planning and Standards Branch;

Shari Scott, Manager, Satellite Authorization Policy, Engineering, Planning and Standards Branch.

TÉMOINS

Le mardi 26 mai 2015

Industrie Canada :

Daniel Duguay, directeur général, Direction générale du génie, de la planification et des normes;

Shari Scott, gestionnaire, Politiques d'autorisation des satellites, Direction générale du génie, de la planification et des normes.